

Cas d'application

1. Dépréciation d'un actif

Au 31/12/N + 2, quelles sont la valeur d'utilité et la valeur recouvrable de cet actif ? Une dépréciation doit-elle être constatée et pour quel montant ?

La valeur recouvrable correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie.

Comme différents scénarii sont envisagés, il faut calculer la moyenne pondérée de leurs valeurs prévisionnelles.

Probabilité	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7
60%	330	363	266,2	292,82	322,1
30%	330	121	266,2	146,41	80,53
10%	330	363	399,3	439,23	322,1
Moyenne pondérée	330	290,4	279,51	263,538	249,629

Il faut calculer leur valeur actualisée au taux de 10 %.

Périodes	1	2	3	4	5
Flux	330,00	290,40	279,51	263,54	249,63
Valeur actuelle	300,00	240,00	210,00	180,00	155,00

La somme des valeurs actuelles est de : 1 085,00

Elle correspond à la valeur d'utilité, qui est donc de 1 085 K€.

La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur nette de frais.

La valeur recouvrable est donc dans ce cas la valeur d'utilité, et s'élève à 1 085 K€.

Pour savoir si le bien doit être déprécié, il faut déterminer sa valeur nette comptable à la clôture de l'exercice N+2.

Le bien a été amorti pendant 2 ans sur un total de 8 ans.

L'amortissement cumulé est donc de : 600,00

La valeur nette comptable du bien est de : 1 800,00

La valeur recouvrable étant inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation égale à la différence entre les deux doit être constatée.

La dépréciation à enregistrer est donc de : 715,00

Cas d'application

2. Dépréciation de créances clients

Quel est le montant de la dépréciation pour risque de crédit que l'entreprise doit constater à la clôture ?

La provision correspond à la moyenne pondérée des pertes attendues.

Catégorie	A	B	C	D
Encours	5 000 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00
Probabilité de défaut	0,1%	1,0%	1,5%	2,0%
Pertes attendues	5 000,00	25 000,00	22 500,00	20 000,00

Le total des pertes attendues est donc de : 72 500,00

Ce montant correspond à la dépréciation pour risque de crédit à constater.

Cas d'application

3. Provision pour démantèlement

Comment le coût du démantèlement doit-il être représenté à la mise en place de l'opération ?

Quels sont les ajustements à apporter au terme de la première année ?

Le coût du démantèlement correspond à la valeur actuelle des dépenses à engager dans 20 ans.

Ce montant est donc de : 2 972 872,56

Il est à rajouter à l'actif en contrepartie d'une provision.

Bilan	Actif non courant	2 972 872,56	
Bilan	Provision pour démantèlement		2 972 872,56

Au terme de la première année, il faut constater en charges le montant de la différence actuarielle, augmentant la provision.

Au terme de la première année, la valeur actuelle est devenue : 3 270 159,82

Le montant à constater en charges est donc de : 297 287,26

CR	Charges financières	297 287,26	
Bilan	Provision pour démantèlement		297 287,26

Par ailleurs, la composante "coût du démantèlement" est amortie en même temps que l'actif auquel elle se rapporte, soit sur 20 ans.

L'amortissement annuel est de : 148 643,63

CR	Dotations amort.	148 643,63	
Bilan	Provision pour démantèlement		148 643,63

Cas d'application

4. Dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie

Déterminez, au 31/12/N + 4 et au 31/12/N + 6, la valeur nette comptable des deux UGT sachant que le goodwill acquis dans l'opération de regroupement se rattache à ces UGT, et en supposant que le goodwill est réparti entre les UGT au prorata de leur juste valeur à la date d'acquisition. Quels seraient les changements à apporter si cette répartition n'était pas possible ?

Première hypothèse

Le goodwill se répartit entre les deux UGT au prorata de leur juste valeur.

UGT	Valeur	Prorata	Goodwill	Valeur comptable
UGT 1	3 000,00	67%	1 200,00	4 200,00
UGT 2	1 500,00	33%	600,00	2 100,00
Total	4 500,00	100%	1 800,00	6 300,00

Au 31/12/N+4

On a la situation suivante :

La valeur comptable de l'UGT T1 a été amorti à hauteur des 4/10, soit : 1 200,00
 La valeur nette de l'UGT T1 (hors goodwill) est donc de : 1 800,00

La valeur comptable de l'UGT T2 a été amorti à hauteur des 4/15, soit : 400,00
 La valeur nette de l'UGT T2 (hors goodwill) est donc de : 1 100,00

UGT	Valeur comptable hors goodwill	Goodwill	Valeur comptable totale	Valeur recouvrable	Dépréciation	Dépréciation Goodwill	Dépréciation autres actifs
UGT 1	1 800,00	1 200,00	3 000,00	2 240,00	760,00	760,00	-
UGT 2	1 100,00	600,00	1 700,00	990,00	710,00	600,00	110,00
Total	2 900,00	1 800,00	4 700,00	3 230,00	1 470,00	1 360,00	110,00

Au 31/12/N+6

Les amortissements sont calculés sur la nouvelle valeur comptable (après dépréciation).

La valeur comptable de l'UGT T1 a été amorti à hauteur de 2/6 supplémentaires, soit : 600,00
 La valeur nette de l'UGT T1 (hors goodwill) est donc de : 1 200,00

La valeur comptable de l'UGT T2 a été amorti à hauteur des 2/11, soit : 180,00
 La valeur nette de l'UGT T2 (hors goodwill) est donc de : 810,00

UGT	Valeur comptable hors goodwill	Goodwill	Valeur comptable totale	Valeur recouvrable	Dépréciation	Dépréciation Goodwill	Dépréciation autres actifs
UGT 1	1 200,00	440,00	1 640,00	1 490,00	150,00	150,00	-
UGT 2	810,00	-	810,00	910,00	-	-	-
Total	2 010,00	440,00	2 450,00	2 400,00	150,00	150,00	-

Seconde hypothèse

Le test de dépréciation du goodwill est fait au niveau du regroupement d'UGT, et non des UGT individuelles.

Au 31/12/N+4

On a la situation suivante :

La valeur comptable de l'UGT T1 a été amorti à hauteur des 4/10, soit : 1 200,00
 La valeur nette de l'UGT T1 (hors goodwill) est donc de : 1 800,00

La valeur comptable de l'UGT T2 a été amorti à hauteur des 4/15, soit : 400,00
 La valeur nette de l'UGT T2 (hors goodwill) est donc de : 1 100,00

La valeur totale du regroupement d'UGT est donc de : 2 900,00

UGT	Valeur comptable hors goodwill	Goodwill	Valeur comptable totale	Valeur recouvrable	Dépréciation	Dépréciation Goodwill	Dépréciation autres actifs
UGT 1 et 2	2 900,00	1 800,00	4 700,00	3 230,00	1 470,00	1 470,00	-

Toute la dépréciation serait donc affectée au goodwill, et les autres actifs n'auraient pas à être dépréciés.

Au 31/12/N+6

Les amortissements sont calculés sur la nouvelle valeur comptable (après dépréciation).

La valeur comptable de l'UGT T1 a été amorti à hauteur de 2/6 supplémentaires, soit : 600,00
 La valeur nette de l'UGT T1 (hors goodwill) est donc de : 1 200,00

La valeur comptable de l'UGT T2 a été amorti à hauteur des 2/11, soit : 200,00
 La valeur nette de l'UGT T2 (hors goodwill) est donc de : 900,00

La valeur totale du regroupement d'UGT est donc de : 2 100,00

UGT	Valeur comptable hors goodwill	Goodwill	Valeur comptable totale	Valeur recouvrable	Dépréciation	Dépréciation Goodwill	Dépréciation autres actifs
UGT 1 et 2	2 100,00	330,00	2 430,00	2 500,00	-	-	-

Aucune dépréciation ne serait nécessaire dans ce cas, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur comptable.